



BS_2022_44

DÉCISION DU BUREAU SYNDICAL

Séance du 12 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze octobre, à neuf-heure trente, se sont réunis, au siège d'Atlantic'eau à NANTES, sur convocation adressée le six octobre deux-mille vingt-deux, les membres du Bureau Syndical, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président d'Atlantic'eau.

PRÉSENTS :

MM. Jean-Michel BRARD, Frédéric MILLET, Raymond CHARBONNIER, Jean-Luc GREGOIRE, Claude CAUDAL, Yves TAILLANDIER et Jacques PRAUD,

Secrétaire de séance : M. Frédéric MILLET

Titulaires : 12 Quorum : 7 Présents : 7 Votants : 7 Pouvoir : 0

A DISTANCE (non votants) :

Mme Edith MARGUIN et MM. Mickaël DERANGEON et Fabrice SANCHEZ

EXCUSÉS :

MM. Jean-Marc JOUNIER et Frédéric LAUNAY

AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ DE TRAVAUX PROGRAMME 2022 - EXTENSIONS – RENFORCEMENTS – RENOUELEMENTS DU RÉSEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (LOTS 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8 ET 9)

Le marché relatif à la réalisation du programme de travaux 2022 a fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence selon la procédure avec négociation le 02/06/2022 au B.O.A.M.P, au J.O.U.E (Journal Officiel de l'Union Européenne) et sur le profil acheteur d'atlantic'eau.

La date limite de réception des candidatures a été fixée au 04/07/2022, 12h00. La date limite de réception des offres a été fixée au 31/08/2022, 12h00.

Les territoires géographiques concernés par cette consultation sont les suivants :

LOT N°	TERRITOIRE GEOGRAPHIQUE
1	ANCENIS
2	CAMPBON – SILLON DE BRETAGNE
3	GRANDLIEU
4	NORT SUR ERDRE
5	PAYS DE LA MEE
6	PAYS DE RETZ
7	PONTCHATEAU / ST GILDAS-DES-BOIS ET GUEMENE-PENFAO
8	VAL SAINT MARTIN ET COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD ESTUAIRE
9	VIGNOLE

Il s'agit d'un marché public à prix unitaires aux quantités réellement exécutées.

Le marché débute à compter de sa notification et s'achèvera au terme du délai de garantie de parfait achèvement, soit 12 mois à compter de la réception des travaux.

Le marché n'est pas reconductible.

Comme indiqué au règlement de la consultation, l'offre la plus avantageuse a été appréciée en fonction des critères suivants énoncés avec leur pondération :

Prix des prestations	noté sur 10 points et pondéré à 70 %
<p>Valeur technique : appréciée à partir du cadre du mémoire technique complété par l'entreprise et décomposée en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation du chantier – 3 points <ul style="list-style-type: none"> • Provenance et qualité des matériaux et fournitures employés (avec fiches produits) - 1.5 pts • Adéquation des moyens en personnel et matériels affectés à l'opération - 1.5 pts - Procédures d'exécution du chantier – 6 points <ul style="list-style-type: none"> • Pertinence de la méthodologie pour la phase préparation des Travaux, installation, repérage, planning et phasage -1.5 pts • Contraintes de réalisation des travaux (gestion de la circulation, des réseaux et aménagements existants, de la présence d'amiante) – 1.5 pts • Pertinence de la méthodologie pour la phase exécution (enrobage, remblai, réfection des voiries et accotements) – 1.5 pts • Pertinence de la méthodologie pour la phase avant réception des Travaux (essais, autocontrôles, récolement) - 1.5 pts - Gestion environnementale du chantier - 1 point <ul style="list-style-type: none"> • Pertinence de la méthodologie pour l'hygiène et sécurité sur le chantier - 0.5 pt • Performances en matière de protection de l'environnement sur le chantier (Réduction des nuisances du chantier, déchets, pollution, préservation des végétaux, qualité des eaux souterraines) – 0.5 pt 	noté sur 10 points et pondéré à 30 %

Les lots n°1, 2, 3, 5, 6, 7, 8 et 9 ont été attribués par la commission d'appel d'offres réunie le 12 octobre 2022, avant le bureau syndical, en application des critères annoncés dans le règlement de la consultation. Le procès-verbal de cette réunion est présenté en séance.

Le lot n°4 – NORT-SUR-ERDRE sera, quant à lui, attribué ultérieurement.

Suite à ces informations,

Le Bureau syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du Comité syndical du 25 septembre 2020 portant délégation de compétences au Bureau syndical,

Vu le rapport d'analyse des offres et les offres économiquement les plus avantageuses en ressortant,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- **d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer les marchés suivants de travaux Programme 2022 – Extensions, renforcements et renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable attribués par la commission d'appel d'offres et prendre toute décision relative à leur exécution :**

Lot	Attributaire	Montant HT
Lot 1 - ANCENIS	LUC DURAND	1 297 807,98 €
Lot 2 - CAMPBON – SILLON DE BRETAGNE	Groupement SADE / EHTP	1 697 442,50 €
Lot 3 - GRANDLIEU	Groupement LTP ENVIRONNEMENT / SOCOVA TP / ATP	1 388 067,00 €
Lot 5 - PAYS DE LA MEE	Groupement STURNO / BERNASCONI	1 480 610,25 €
Lot 6 - PAYS DE RETZ	Groupement SARC / LTP ENVIRONNEMENT	676 094,00 €
Lot 7 - PONTCHATEAU / ST GILDAS-DES-BOIS ET GUEMENE-PENFAO	Groupement COCA ATLANTIQUE / ARTP	774 685,00 €
Lot 8 - VAL SAINT MARTIN ET COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD ESTUAIRE	Groupement DLE OUEST BRETAGNE / SARC	595 303,50 €
Lot 9 - VIGNOLE	LUC DURAND	710 628,35 €

Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel BRARD



BS_2022_44

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :
 - sa transmission en Préfecture le 17/10/2022
 - sa publication sur le site www.atlantic-eau.fr le 17/10/2022
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication.